



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

| Avis DEP n° 2024 - 66 | | |
|--|---|----------------------------|
| Avis direct (expert délégué) Date : 29/10/2024 | Objet : Bicqueley (54) – Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle – travaux de confortement de la cote Chapiron – enjeux reptiles | Avis : favorable |

Contexte

La demande du Conseil Départemental concerne un versant marneux boisé qui longe la route départementale 904 à Bicqueley, en rive gauche de la Moselle. Cette cote est affectée depuis de nombreuses années par des éboulements et chutes de blocs qui peuvent atteindre la route départementale. Tout récemment, trois glissements de terrain ont entraîné la fermeture complète de la route. La RD904 fait partie du réseau routier structurant départemental et s'inscrit dans un contexte socio-économique significatif lié à l'activité locale. Aucune déviation de circulation n'étant satisfaisante sur le long terme, il est devenu urgent d'intervenir.

Le versant qui surplombe la route sur un linéaire de 380 mètres, pour une surface de 1,3 ha environ, est constitué principalement d'un jeune boisement de feuillus et de fourrés arbustifs. Vers le centre se trouve une zone dénudée, qui fait suite à plusieurs glissements de terrain. Tout au long de la route départementale se trouvent des murs de soutènement pourvus d'interstices.

L'objectif des travaux est de procéder à la réouverture de la voie de circulation de manière pérenne et sécurisée. Le projet nécessite le défrichage de l'ensemble du versant en maintenant les souches en place, et à le traiter par pose de grillage double torsion plaqué-ancré associé à un treillis avec géogrille intégrée, ou géofilet tissé. Un hydro-ensemencement composé d'essences locales sera réalisé. Après travaux, la végétation sera entretenue afin de maintenir une strate arbustive, par des entretiens ponctuels tous les 5 à 7 ans environ.

La dérogation est demandée pour les deux espèces de reptiles contactées sur le site, le Lézard des murailles et l'Orvet fragile, pour les risques de destruction des individus.

Un ensemble de mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement est proposé. Un suivi écologique est prévu sur une période de 20 ans.

Questions au CSRPN

La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ?

L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces ?

Supports de réflexion

Dossier de demande incluant le formulaire Cerfa

Analyse du CSRPN

Le caractère urgent et d'intérêt public est évident pour les raisons de sécurité des usagers de la route.

L'analyse pour un petit site de ce type est suffisante et complète.

Les mesures générales d'évitement et de réduction permettent de ne pas impacter les espèces présentes.

Pour la composition de l'hydro-ensemencement prévu page 100, l'espèce *Saponaria ocymoides* devrait être remplacé par *Saponaria officinalis*, la première n'étant pas indigène de notre région.

L'ensemble des mesures pour augmenter l'intérêt du site pour la faune est intéressant et va dans le bon sens.

Le projet ne remet donc pas en cause l'état des populations des espèces d'oiseaux et de reptiles présentes.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

Pour la composition de l'hydro-ensemencement prévu page 100, l'espèce *Saponaria ocymoides* devrait être remplacé par *Saponaria officinalis*.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

